



25^e PRINTEMPS DES POÈTES

CONCOURS DE POESIE

Proposé par la Bibliothèque Municipale de Marcillac-Vallon

Jusqu'au 27 mars 2023

Publications et prix à gagner

Dans le cadre du Printemps des Poètes, la Bibliothèque de Marcillac-Vallon organise un concours de poésie.

Ouvert à tous, ce concours portera sur le thème : « **Frontières** ».

Seul ou collectivement, envoyez-nous vos créations **jusqu'au 27 mars 2023 minuit**.

Le concours est divisé en 2 catégories :

- Catégories jeunes (de 8 ans à moins de 15 ans)
- Catégorie grand public (dès 15 ans et + / adultes)

Un jury composé de poètes, d'artistes et de bénévoles de la bibliothèque, déterminera le poème lauréat pour chaque catégorie.

Avec la participation notamment de :

- Luxy Dark, artiste et poétesse marcillacoise, marraine du concours
- Nour Cadour, peintre, romancière et poétesse montpelliéraine d'origine syrienne
- Paul Tojean, poète, journaliste à Centre Presse et critique aveyronnais
- Andréa Fontanille, alias Dédée, artiste illustratrice marcillacoise

Chaque lauréat verra son texte publié dans la presse locale, dans le bulletin municipal de la commune de Marcillac-Vallon, sur le site des Aveyronnais d'ici et d'Ailleurs et sur le site de la Bibliothèque / portail de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron.

Un chèque cadeau de 50 € sera offert aux premiers de chaque catégorie, cf article 6.

Règlement

Article 1

La Bibliothèque de Marcillac-Vallon organise un concours de poésie ouvert à tous.

Article 2

La participation est gratuite.

La date limite du dépôt des textes est fixée au 27 mars 2023 à minuit.

Article 3

Chaque participant devra écrire une poésie tenant compte du thème suivant : « frontière »

De forme libre (versification classique, vers libres, slam, haïku, ...), le texte devra tenir sur une page A4 et ne pas dépasser 30 vers ou 30 lignes (police arial, taille 12)

Une seule poésie sera acceptée par participant.
Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente.

Article 4

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le texte de la poésie. Un secrétariat de concours se chargera de codifier le document avant transmission au jury.

Le texte sera adressé par courrier électronique en pièce jointe à :
bibliotheque@marcillacvallon.fr en mentionnant l'objet « Concours de poésie 2023 »

Ou

Déposé en Mairie de Marcillac-Vallon, sous enveloppe fermée avec la mention « Concours de poésie 2023 »

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail ou sur papier distinct :

- son nom et prénom
- sa date de naissance
- ses coordonnées postales, téléphoniques et email
- la catégorie dans laquelle il concourt (voir article 7).

Pour les textes collectifs doivent être indiqués

- le nombre et le nom / prénom des participants,
- l'âge (l'âge le plus élevé déterminant la catégorie),
- le nom du représentant, et les coordonnées postales téléphoniques et email de celui-ci.

Pour les établissements, préciser le nom de l'établissement.

Tout candidat qui ne fournirait pas ses informations complètes pourra être exclu du concours.

Article 5

Un jury composé de poètes, d'artistes et de bénévoles de la Bibliothèque de Marcillac-Vallon, déterminera le poème lauréat pour chaque catégorie.

Le jury choisira le texte primé dans les différentes catégories :

- Prix jeune (de 8 ans à moins de 15 ans)
- Prix grand public (dès 15 ans et + / adultes)

Article 6

Chaque lauréat verra son texte publié dans la presse locale, dans le bulletin municipal de la commune de Marcillac-Vallon, sur le site des Aveyronnais d'ici et d'Ailleurs et sur le site de la Bibliothèque / portail de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron.

Un chèque cadeau de 50 € à dépenser dans la librairie au choix du lauréat (La Librairie Chemin d'Encre ou La Maison du Livre) sera offert aux premiers de chaque catégorie.

Des prix sont prévus pour les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie.

Article 7

Chaque candidat accepte, sans aucune réserve, que sa poésie puisse faire l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet.

L'ensemble des productions proposées au concours pourront être exposées dans les locaux de la Bibliothèque, au sein du bâtiment de la Communauté de Communes Conques Marcillac.

Article 8

Le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix seront confirmés aux candidats. Remise prévue le 29 avril 2023 en présence des membres du jury.

Article 9

Tout participant ayant déjà publié une œuvre, y compris à compte d'auteur ne peut pas participer.

Les membres du jury ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

Article 10

La participation au concours de poésie implique l'acceptation du présent règlement.